

# Concours « ICI on déplace de l'air! – Gagne ton projet »

Présenté par le CRECQ dans le cadre du projet Libre et mobile au Centre-du-Québec



## CONDITIONS DE PARTICIPATION

### Description du concours

Le Concours « ICI on déplace de l'air! – Gagne ton projet » permettra à une organisation du Centre-du-Québec de mettre en place un projet visant à encourager les déplacements durables auprès de leur personnel ou usagers grâce à une aide financière de 2 500 \$ et à un accompagnement professionnel.

### Description du prix à gagner

L'organisation gagnante recevra un prix divisé en trois volets, soit (1) une aide financière de 2 500 \$ visant à financer un projet de mobilité durable en milieu corporatif, (2) une banque de 30 heures d'accompagnement et services conseils du CRECQ et d'un kinésiologue du CIUSSS MCQ, et (3) une vidéo promotionnelle réalisée par Les Productions Novatik mettant en lumière le projet gagné et la vision de l'employeur concernant la mobilité durable de son personnel.

## Exemples de projet de mobilité durable admissibles

L'organisation qui gagnera les 2 500 \$ pourrait utiliser son prix pour :

- Acheter un vélo (traditionnel ou à assistance électrique) pour les déplacements corporatifs du personnel
- Aménager un stationnement sécuritaire pour les cyclistes (supports à vélos)
- Aménager un vestiaire pour les employé.e.s qui effectuent des déplacements actifs
- Aménager une station de réparation pour les vélos du personnel
- Acheter des ateliers et conférences en lien avec la sensibilisation à la mobilité durable
- Acheter des souliers de marche au personnel
- Acheter du matériel facilitant les déplacements actifs (ex. : sacs de vélos à l'effigie de l'entreprise)
- Ou autre activités et équipements étant en lien direct avec la mobilité durable.

## Procédure pour participer

Les organisations qui souhaitent participer doivent remplir le formulaire en ligne disponible jusqu'au 1<sup>e</sup> décembre 2023 sur la page web <https://crecq.qc.ca/libre-et-mobile/>. À travers le formulaire, le demandeur doit inclure une description du projet déposé, pour lequel les 2 500 \$ seraient utilisés si gagnés, et il doit répondre à des questions exposant ses besoins et habitudes en termes de mobilité durable\*.

\*Ces données demeureront confidentielles et pourraient servir à brosser un portrait global de la mobilité au Centre-du-Québec. Ce portrait ne nommera jamais les résultats par répondant.

## Chances de gagner

Les organisations participantes peuvent doubler leur chance de gagner (obtenir une participation additionnelle) en diffusant une publication sur les réseaux sociaux démontrant la motivation de leur personnel à effectuer des déplacements durables, en identifiant le [Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec](#) et en utilisant le mot clic #Gagnetonprojet. Les chances de gagner dépendront de la quantité d'organisations ayant envoyé un formulaire de participation dûment rempli et ayant doublé leur chance via les réseaux sociaux.

## **Organisations admissibles**

Les industries, commerces, institutions et organismes dont l'établissement est situé dans la région du Centre-du-Québec sont admissibles. Les organisations qui collaborent à la réalisation ou au financement du concours sont exclues.

## **Durée du concours**

Le formulaire d'inscription au concours est ouvert du 2 octobre 2023 au 1<sup>e</sup> décembre 2023 inclusivement.

## **Tirage du gagnant**

L'organisation gagnante sera déterminée par tirage au sort dans la semaine du 4 décembre 2023. Elle sera contactée, au plus tard, le 8 décembre 2023 via les coordonnées de la personne-ressource désignée dans le formulaire. Dans le cas où l'organisation gagnante ne retourne pas l'appel ou le courriel pour confirmer l'acceptation de son prix ou qu'elle se désiste, une autre organisation sera tirée au sort et contactée au plus tard le 15 décembre 2023.

## **Utilisation du prix**

L'aide financière de 2 500 \$ sera remise, au plus tard, le 31 mars 2024 après que l'organisation gagnante ait fourni les factures ou soumissions acceptées en lien avec le projet de mobilité durable qui sera mis en place. Les heures d'accompagnement offertes par le CRECQ et le CIUSSS MCQ devront également être utilisées avant le 31 mars 2024. Le tournage de la capsule vidéo avec Les Productions Novatik pourra s'étirer, au besoin, à l'été 2024.

## **Redditions**

L'organisation gagnante devra fournir au CRECQ les factures des équipements et/ou des services achetés pour son projet de mobilité durable et ce, avant le 31 mars 2024, afin de recevoir l'aide financière de 2 500 \$. Si le projet dépasse 2 500 \$, l'organisation gagnante devra assumer les coûts additionnels.

L'organisation gagnante devra également fournir (si possible) des photos des équipements ou aménagements achetés avec l'aide financière de 2 500 \$.

## Partenaires

Le concours « Ici on déplace de l'air! – Gagne ton projet » est une initiative du Comité régional de transport actif du Centre-du-Québec rendue possible grâce aux organisations suivantes :

- Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ) (dans le cadre du projet *Libre et mobile au Centre-du-Québec*, rendu possible grâce à une aide financière du gouvernement du Québec tirée du programme Action-Climat Québec qui rejoint les objectifs du Plan pour une économie verte 2030, et à une aide financière d'Hydro-Québec);
- Loisirs Sports Centre-du-Québec (LSCQ) et la Table intersectorielle régionale pour les saines habitudes de vie du Centre-du-Québec (TIR-SHV) (dans le cadre du projet *Ici on déplace de l'air!*);
- Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec (CIUSSS MCQ), ambassadeur du Groupe entreprise en santé.